



**Cluster Maritime Français**

*Le Faire-Savoir Maritime  
The Maritime Voice*

## **Coups de cœur du Cluster : dossier de candidature**

**Titre de votre projet : « 1910 – 2011 : RETOUR À TÉVENNEC »**

**SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DES PHARES EN MER : RESTAURATION DU PHARE DE TÉVENNEC ET DE SES DÉPENDANCES (RAZ-DE-SEIN - FINISTÈRE)**

### **Organisateurs de l'opération**

#### **SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LE PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES (SNPB)**

Association 1901 reconnue d'intérêt général – J.O. du 02/11/02

Siège social à 75013 PARIS – Secrétariat National : BP 20 29770 AUDIERNE

Site : [www.pharesetbalises.org](http://www.pharesetbalises.org)

- Avez-vous déjà organisé cette opération ou d'autres opérations ?

Oui. Après signature de la convention avec les services de l'État, les premières opérations de nettoyage et de sécurisation des lieux ont commencé courant été 2011.

Autres opérations :

Sauvetage du site du phare du Stiff (Ouessant) promis à la découpe avant vente aux Domaines (2003). Sauvetage du mobilier du phare du Planier (Marseille).

Actions médiatisées dénonçant l'état des phares et conduisant à la nomination d'un chargé de mission patrimoine auprès de la direction des Affaires Maritimes.

Participation de la SNPB au Grenelle de la Mer : le patrimoine des phares reconnu comme patrimoine maritime national à préserver.

### **But et Objectif de votre projet**

Restauration complète de la maison-feu de Tévennec (Raz de Sein), de ses dépendances et de ses abords. Abandonné de tout gardiennage depuis 1910 et toujours en service, ce phare fut le premier feu permanent. Unique et mystérieux, sa position et son histoire en font un des hauts lieux du patrimoine des phares. Propice à la méditation et la création, le projet est de l'ouvrir en résidence d'artistes. Cette réhabilitation sera aussi une vitrine du développement durable pour des partenaires.

La pérennité des phares en mer est menacée compte tenu de leur état général (manque d'entretien et dégradations depuis une trentaine d'années) alors même qu'ils sont les éléments les plus symboliques du patrimoine maritime immobilier français. La restauration de Tévennec, premier phare en mer confié pour restauration par les services de l'État à une association, doit ouvrir la voie à la sauvegarde des autres phares en mer. Eux aussi très menacés, leur réalisation contribua jadis à la grandeur de la France maritime. C'est désormais leur histoire, leur devenir patrimonial et touristique ainsi que leur image emblématique reconnus du monde entier qui participeront de cette grandeur. Car s'ils tombent, ils ne seront jamais reconstruits.

### **Parrains et Partenaires**

- Confirmés : Patrimoine Environnement, Econav, Société Nationale du Sauvetage en Mer, Fédérations Régionales pour la Culture et le Patrimoine Maritime, Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France,

*Association régie par la loi 1901*

47, rue de Monceau – 75008 Paris – France – Email : [contact@cluster-maritime.fr](mailto:contact@cluster-maritime.fr)

Téléphone +33 (0)1 42 25 00 48



## Cluster Maritime Français

*Le Faire-Savoir Maritime  
The Maritime Voice*

Nombreux médias relient notre action auprès du grand public : AFP, TF1, FR2, Thalassa, FR3 Bretagne, FR3 Iroise, France-Info, le Télégramme, Ouest-France, le Chasse-Marée, France Bleu Breizh-Izel, radios et TV locales, 1+1 production (Thierry Marchadier). Très nombreux sites Internet.

La chanteuse **Nolwenn LEROY** est marraine de la SNPB.

- **Pressentis** : Fondation du Patrimoine, Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance, Fédération Nationale des Industries Nautiques, Yacht Club de France, Marine Nationale, Institut Français de la Mer, Musée National de la Marine (notamment pour l'exposition 2012 « Phares ! »), Association des Peintres de la Marine

### **Dates, Durée, lieu, édition, pérennité**

Juin 2011 : Signature de la convention avec les services de l'État. Il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire pour une période de dix ans renouvelable. Les travaux seront réalisés par tranches annuelles.

Les séjours d'artistes auront lieu régulièrement hors période hivernale.

### **Qu'attendez-vous du Cluster Maritime Français et/ou de ses membres ?**

Toute forme d'aide au choix pouvant contribuer à faire connaître le projet et à le réaliser :

- 1 - Aide sous forme de mécénat : Reçu fiscal possible pour une déduction de 66% du montant alloué (Loi sur le mécénat du 01/08/03)
  - 2 - Aide sous forme de parrainage (Utilisation de l'image du phare possible)
- Soutien en communication : OUI (parrainage)
  - Soutien financier : OUI (reçu fiscal possible ou parrainage)
  - Soutien matériel : OUI (mécénat en matériel ou parrainage)
  - Soutien logistique : OUI (mécénat en industrie ou parrainage)

### **Autres points à signaler :**

Tévennec est une maison-phare ceinturée par une terrasse avec un point de vue exceptionnel à 360° sur le Raz de Sein et l'Iroise. Ceci est complété par une citerne, une salle voûtée sous la terrasse et un four à pain, unique pour un phare en mer, avec Cordouan. D'autres petits appendices sont encore visibles. La restauration de ce haut lieu du patrimoine sera une vitrine pour les partenaires de l'opération. Les travaux, prévus par tranches, prévoient en priorité la sécurisation des moyens d'accès de l'îlot. Elle sera volontairement placée sous le signe du développement durable (chantier éco-responsable) Les partenaires ayant contribué à la sauvegarde de ce patrimoine seront cités dans le phare comme donateurs (plaque gravée) et pourront utiliser l'image de Tévennec et le logo de la SNPB selon des règles définies par convention.

Contact : Marc Pointud, président national au 06 62 05 65 94

*Association régie par la loi 1901*

47, rue de Monceau – 75008 Paris – France – Email : [contact@cluster-maritime.fr](mailto:contact@cluster-maritime.fr)

Téléphone +33 (0)1 42 25 00 48